

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## *SEANCE DU 2 JUILLET 2021*

*L'an deux mille vingt-et-un, le deux juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 juin 2021, s'est assemblé en la Salle Yvonne Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.*

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

**PRÉSENTS :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire,*

M. BLANCHARD, Mme BOUVET, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER,  
Mme CASTRO-FERNANDES, *Adjoints au Maire.*

Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, Mme DEHAS, Mme GUEDJ,  
Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ  
BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,  
Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux.*

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme DAHMANI

(pouvoir à M. HAQUIN)

Mme MAKUNDA TUNGILA

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

M. PICHON

(pouvoir à Mme BOUVET)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme DUPUY)

M. JOBERT

(pouvoir à Mme BARIL)

**Arrivé à 19h24 :** M. ANNOUR

**Arrivé à 19h40 :** M. NACCACHE

(pouvoir à M. BLANCHARD)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

***Mme CASTRO FERNANDES*** qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

**I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2021**

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**II- COMMUNICATIONS DU MAIRE****Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

*Arrivée de Monsieur ANNOUR à 19h24.*

**III - AFFAIRES GENERALES****1) Désignation de représentants du Conseil municipal au sein des Commissions Permanentes communales*****Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Attractivité du territoire et Cadre de vie » à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. B. BLANCHARD
- (1) - M. E. RAVIER
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - M. O. CLEMENT
- (1) - Mme M. GUTIERREZ
- (1) - M. Y. KHINACHE
- (1) - Mme N. DE CARLI
- (1) - Mme C. CHESNEAU
- (1) - Mme APARICIO TRAORE
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - M. D. JOBERT
- (4) - M. JF. BAY

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Education et Apprentissages », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - Mme J. DUPUY
- (1) - M. Y. CARON
- (1) - Mme S. DAHMANI
- (1) - M. B. ANNOUR
- (1) - Mme F. DEHAS
- (1) - Mme V. MAKUNDA TUNGILA
- (1) - Mme C. YAHYA
- (1) - M. JN. PICHON
- (2) - Mme K. LACOUTURE
- (3) - Mme V. BARIL
- (4) - M. C. MELO DELGADO

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Solidarité et Cohésion sociale », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - Mme C. BOUVET
- (1) - Mme A. MEZIERE
- (1) - M. JN. PICHON
- (1) - M. N. GODARD
- (1) - Mme F. GUEDJ
- (1) - M. G. LAROZE
- (1) - Mme N. BENLAHMAR

- (1) - M. Y. CARON
- (1) - M. M. KEBABTCHIEFF
- (2) - Mme C. CAUZARD
- (3) - Mme V. BARIL
- (4) - M. C. MELO DELGADO

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Affaires Générales, Finances », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. D. LEDEUR
- (1) - Mme V. CASTRO FERNANDES
- (1) - M. B. ANNOUR
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (1) - Mme C. CHESNEAU
- (1) - M. M. KEBABTCHIEFF
- (1) - Mme C. BOUVET
- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - M. B. BLANCHARD
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - M. D. JOBERT
- (4) - M. JF. BAY

- (1) groupe « Ensemble, renforçons nos liens »
- (2) groupe « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »
- (3) groupe « Ermont Renouveau »
- (4) groupe « Envie d'Ermont »

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35                      Votants : 35                      Pour : 30**  
**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**  
**Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)**

2) **Désignation de représentants du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DÉSIGNE**, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle, les membres de la Commission d'Appel d'Offres présidée par le Maire (5 titulaires et 5 suppléants) :

<b>Commission d'Appel d'Offres</b>	
Titulaires	Suppléants
(1) Didier LEDEUR	(1) Benoît BLANCHARD
(1) Vania CASTRO FERNANDES	(1) Joël NACCACHE
(1) Carole CHESNEAU	(1) Jean-Noël PICHON
(1) Céline BOUVET	(1) Joëlle DUPUY
(2) Carole CAUZARD	(2) Karine LACOUTURE

- (1) liste "Ensemble, renforçons nos liens"
- (2) liste "Ermont citoyen, la Gauche rassemblée "

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35                      Votants : 35                      Pour : 30**  
**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**  
**Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)**

3) **Désignation de représentants du Conseil municipal au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DÉSIGNE** les délégués du Conseil municipal au sein du Comité syndical du SIGEIF, comme suit :
  - M. Didier LEDEUR en tant que délégué titulaire
  - M. Olivier CLEMENT en tant que délégué suppléant

**Arrivée de Monsieur NACCACHE à 19h40.**

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 30**

**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

**Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)**

**4) Désignation de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DÉSIGNE** les délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne, comme suit :

<p><b>Titulaires :</b>  - Mme Céline BOUVET  - M. Didier LEDEUR</p>	<p><b>Suppléants :</b>  - M. Nicolas GODARD  - Mme Vania CASTRO FERNANDES</p>
---	---

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 30**

**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

**Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)**

**5) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'établissement de l'école élémentaire Louis Pasteur**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DÉSIGNE** M. Brahim ANNOUR en tant que représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'établissement de l'école élémentaire Louis Pasteur.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 30**

**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

**Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)**

**6) Modification du tableau des effectifs**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PROCEDE** aux créations de postes comme suit :

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	MOTIFS
1	Attaché Principal	Recrutement
1	Attaché	Recrutement
3	Adjoint administratif principal 1ere classe	Avancement de grade et recrutement
1	Technicien principal 1ere classe	Recrutement
1	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Recrutement
6	Agent de maîtrise principal	Avancement de grade
7	Adjoint technique principal 1ere classe	Avancement de grade
1	Adjoint technique pal 2 <sup>ème</sup> cl 69.50%	Avancement de grade
5	Adjoint technique principal 2ème classe	Avancement de grade
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ere classe	Avancement de grade
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	Avancement de grade
2	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Avancement de grade
1	Educateur des activités physiques et sportives principal 1ere classe	Avancement de grade
1	Adjoint du patrimoine principal 1ere classe	Avancement de grade
1	Assistant enseignement artistique principal 1ere Classe 27,50%	Avancement de grade
2	Assistant enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> Classe 30%	Recrutement
1	Assistant enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> Classe 15%	Recrutement
1	Contrat aidé Parcours Emploi Compétence	Création Espaces Verts
<b>37</b>		

- **DÉCIDE** que tous les emplois vacants peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

7) **Adoption du règlement intérieur du Comité des Sages**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Comité consultatif dénommé « Comité des Sages ».

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30**

**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

**Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)**

8) **Signature d'une convention de groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès : Fourniture de services de téléphonie filaire et mobile pour la Commune d'Ermont, le CCAS d'Ermont et la Syndicat Intercommunal Jean Jaurès**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de fourniture de services de téléphonie filaire pour la Commune d'Ermont, le CCAS d'Ermont et le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 9) **Signature d'une convention de groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès : Fourniture et installation de différents types de mobiliers scolaires, périscolaires et de restauration scolaire à destination de la Commune d'Ermont et du Syndicat Intercommunal Jean Jaurès**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de fourniture et d'installation de différents types de mobiliers scolaires, périscolaires et de restauration scolaire à destination de la Commune d'Ermont et du Syndicat Intercommunal Jean Jaurès ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 10) **Signature d'une convention de groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès : Fourniture de matériel informatique, téléphonique et de logiciels pour la Commune d'Ermont, le CCAS d'Ermont et le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de fourniture de matériel informatique, téléphonique et de logiciels pour la Commune d'Ermont, le CCAS d'Ermont et le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 11) **Signature d'une convention de groupement de commande avec les Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh : Réalisation de diagnostics amiante et plomb dans les bâtiments de la Commune d'Ermont et les Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de diagnostics amiante et plomb dans les bâtiments de la Commune d'Ermont et les Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 12) **Signature d'une convention de groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative aux marchés de restauration de la Commune et du CCAS d'Ermont**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative aux marchés de restauration de la Commune et du C.C.A.S. d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 13) **Approbation des modifications apportées au règlement public d'usage du garage à vélos sis à proximité de la gare Ermont- Eaubonne**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement public d'usage du service « Garage à vélos ».

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 14) **Mise à disposition du service Système d'Informations Géographiques (SIG) de la Communauté d'Agglomération Val Parisien vers ses communes membres**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de service, dont la durée est prévue du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2025.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

#### **IV - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

- 1) **Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme opposable, dans le secteur de zone U3d, aussi dénommé « îlot Dautry »**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la modification du Plan Local d'Urbanisme dans le secteur U3d – aussi dénommé « îlot Dautry », dernier îlot constructible de la Z.A.C. d'Ermont-Eaubonne sur la ville d'Ermont ;
- **DIT** que conformément aux articles R. 153-20 et suivants du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ;
- **DIT** que conformément à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera aussi publiée au Recueil des actes administratifs de la commune, ainsi que transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité ;
- **PRÉCISE** qu'elle produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité ;
- **CERTIFIE** le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai d'un mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**2) Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public sur les parcelles AI 0714 et 0716 au stade Raoul Dautry**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie de la parcelle AI 0716, désignée AI 0716p, pour une surface de 2 101 m<sup>2</sup> ;
- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AI 0714, désignée AI 01714p, d'une surface de 2 616 m<sup>2</sup> ;
- **PRONONCE** le déclassement d'une partie de la parcelle AI 0716, désignée AI 0716p, pour une surface de 2 101 m<sup>2</sup> ;
- **PRONONCE** le déclassement de la parcelle AI 0714, désignée AI 01714p, d'une surface de 2 616 m<sup>2</sup>.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**3) Cession en tréfonds des parcelles AI 0714 et 0716 à la SARL BATIS SANTE sur un terrain d'assiette de 4 117 m<sup>2</sup> du stade RAOUL DAUTRY**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'état de division volumétrique relatif à division en volume des parcelles de section AI 714 p et AI 716 p d'après le plan de division établi par le cabinet Picot-Merlini ;
- **ACTE** les cessions suivantes :
  - Mise en vente d'un tréfonds du volume n° un (1), suivant l'état de division volumétrique PICOT MERLINI en date du 3 juin 2021 ;
- **FIXE** le prix de vente à la somme de quatre cent soixante mille cinq cent quatorze euros (460 514 €) ;
- **INDIQUE** la désignation du bien à céder :
  - Un volume numéroté un (1) suivant l'état descriptif de division volumétrique comprenant en tréfonds, deux niveaux en sous-sol et un volume en rez-de-chaussée pour une surface totale de 8 812 m<sup>2</sup> ;
- **DIT** que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de la publicité foncière applicables ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**4) Acquisition d'un pavillon cadastré section AH 330, sis 121 rue du Général de Gaulle à ERMONT**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DÉCIDE** d'acquérir le pavillon cadastré section AH 330 sis 121 rue du Général de Gaulle 95120 ERMONT, pour une surface de 1 320m<sup>2</sup>, comprenant une demeure bourgeoise du début du XXème Siècle (1920), élevée sur un sous-sol total comprenant un rez-de-chaussée, un étage puis un second sous combles, une dépendance sur rue pour le stationnement de véhicules, une seconde dépendance en état brut sur le jardin en façade arrière et un auvent, pour une surface déclarée pour la maison principale de 178 m<sup>2</sup> ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes constitutifs à cette acquisition aux prix négocié de gré à gré entre les parties pour le prix de cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (590 000 €), net vendeur ;
- **PRÉCISE** que les dépenses afférentes à cette acquisition sont inscrites au budget communal de 2021 ;

- **PRÉCISE** que les ventes seront passées sous forme d'acte notarié ;
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire estimés à la somme de neuf mille deux-cent-trente-deux euros et quatre-vingt-cinq cents (9 232,85 €).

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 30**

**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

**Abstentions : 2 (M. MELO DELGADO et M.BAY du groupe « Envie d'Ermont »)**

**5) Mise en vente d'un bail commercial, sis 37 rue de Stalingrad à ERMONT**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DÉCIDE** la vente du bail afférent aux biens et droits immobiliers à usage commercial, d'une superficie de 83 m<sup>2</sup>, dépendant d'un immeuble situé 37, rue de Stalingrad à ERMONT (95120) ;
- **APPROUVE** le nouveau prix de cession du bail commercial, sis 37 rue de Stalingrad à ERMONT au profit de la Société VAPOSTORE par l'intermédiaire de sa société STOREVAP 95 en cours d'immatriculation, représentée par Monsieur Richard gérant de la société VAPOSTORE, pour la somme de vingt mille (20 000) euros ;
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de la publicité foncière applicables ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 31**

**Abstentions : 4 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau » et M. MELO DELGADO et M.BAY du groupe « Envie d'Ermont »)**

**6) Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Eaubonne et la commune d'Ermont pour la réalisation de travaux de requalification de la voirie, rue Locarno**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville d'Eaubonne pour la réalisation de travaux de requalification de la voirie, rue Locarno ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention de maîtrise d'ouvrage.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**7) Approbation de l'adhésion de la commune d'Ermont au service « salubrité » mutualisé et autorisation de signature de la convention de mise à disposition du service « salubrité » avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au service « Salubrité » mutualisé proposé par la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du service « Salubrité » à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;
- **PRÉCISE** que la convention mentionne les caractéristiques suivantes :
  - **Durée** : obtention de son caractère exécutoire jusqu'au 31 décembre 2026 ;
  - **Coût** : chaque dossier confié au service de l'agglomération est facturé à un coût unitaire de fonctionnement, fixé à 460 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**8) Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) : approbation de l'adhésion de la commune de Loges en Josas (78), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'adhésion au SIGEIF de la commune de Loges en Josas (78), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

9) **Syndicat Mixte Départemental Electricité, Gaz, Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) : approbation des statuts modifiés**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

• **APPROUVE** les statuts modifiés, annexés à la présente délibération, dont les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés comme suit :

- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur,
- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur,
- Le syndicat se dote de compétences optionnelles :
  - o Contribution à la transition énergétique
  - o Infrastructure de charge
  - o Energies renouvelables et efficacité énergétique
- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendus.

• Conformément à l'article 3.4 des statuts, la Commune d'Ermont :

- **DÉCIDE de ne pas adhérer** au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » ;

• Conformément à l'article 3.5 des statuts, la Commune d'Ermont :

- **DÉCIDE de ne pas adhérer** au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge ».

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**Monsieur RAVIER ne prend pas part au vote.**

10) **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Académie Football Club d'Ermont (A.F.C.E.)**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 € à l'Association « Académie Football Club Ermont (A.F.C.E.) ».

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

11) **Instauration d'une procédure de remboursement des usagers en raison de la cessation des activités sportives de la ville liée aux mesures sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie du Covid19**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le remboursement des activités ci – après énumérées, qui ont été annulées entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021, pour l'ensemble des personnes qui en feront la demande par écrit, avant le 30 septembre 2021 :

- Activités mises en place dans le cadre des Contrats Découvertes Sports et Cultures,
- Activités « séniors » (aquagym, tai chi et gymnastique douce),
- Activités de l'école de natation,
- Activités aqua-baby,
- Activités « perfectionnement natation adultes »,

- **APPROUVE** la prorogation de la validité des cartes d'abonnement de la saison sportive 2020-2021 pour la piscine, jusqu'au 30 juin 2022 ;

- **APPROUVE** par ailleurs, la gratuité des entrées à la piscine du 7 juillet au 31 août 2021 inclus, correspondant aux animations mises en place durant « l'Été Educatif et Solidaire ».

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

12) **Instauration d'une nouvelle convention type d'objectifs et de moyens pour les associations ermontoises**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle type d'objectifs et de moyens entre les associations ermontoises et la ville d'Ermont.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## V - EDUCATION ET APPRENTISSAGES

- 1) **Approbation des demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise concernant les « Lieux d'Accueil Enfants-Parents » (LAEP) de la commune**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **APPROUVE** les demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise en faveur des « Lieux d'Accueil Enfants Parents » de la Commune ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes d'aides financières.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**
- 2) **Approbation des projets sociaux et demandes d'agrément « Animation Globale » et « Animation collective Famille » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période 2021-2025 pour le centre socio-culturel des Chênes, le centre socio-culturel François Rude et la Maison de Quartier des Espérances.**  
**Autorisation de signature des conventions relatives à l'obtention des agréments « Animation Globale » et « Animation collective Famille » pour chaque structure socio-culturelle**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **APPROUVE** les axes des projets sociaux des centre socio-culturels des Chênes, de François Rude ainsi que de la Maison de Quartier des Espérances ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tous documents afférents au renouvellement des agréments pour une période de quatre ans avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**
- 3) **Convention de mise à disposition temporaire d'un local au sein des structures socio-culturelles de la Commune au profit de l'Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise (UDAF 95)**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **DÉCIDE** de la mise à disposition à titre gratuit d'un local au sein des centres socio-culturels des Chênes et de François Rude ainsi que de la Maison de Quartier des Espérances afin d'y accueillir les permanences du « Point Accueil Ecoute Jeunes » proposées par l'UDAF 95 ;  
 - **APPROUVE** les termes de la convention de mise disposition d'un local au profit de l'UDAF 95 et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document s'y afférent.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**
- 4) **Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise au titre du projet familial collectif dans le cadre du séjour vacances familles 2021, organisé par les Centres Socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 3 000,00 euros afin de participer aux frais de transport du séjour « vacances familles » prévu du 17 au 24 juillet 2021 à la Tranche sur Mer, organisé par les Centres Socio-Culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce projet « Séjour vacances Familles ».  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**
- 5) **Signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune d'Ermont et l'Association Educative des Chênes (AEC)**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021-2022, avec l'Association Educative des Chênes (A.E.C) ;  
 - **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document ou avenant afférent.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

6) **Renouvellement du label Information Jeunesse pour la période 2021-2025**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **AUTORISE** le Maire à solliciter le renouvellement du label « Structure Information Jeunesse » et à signer le dossier de demande de labellisation pour la période 2021/2025 ;
- **S'ENGAGE** à remplir les conditions présentées dans le cahier des charges des Structures Informations Jeunesse de la DDCS et du réseau Information Jeunesse.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

7) **Permanence du Point Information Jeunesse : Convention avec le Lycée Vincent Van Gogh pour l'année scolaire 2021/2022**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention pour l'année scolaire 2021/2022, avec le lycée Vincent Van Gogh ainsi que tout document y afférent ;
- **PREND ACTE** que la présente convention sera renouvelée par tacite reconduction pour les années suivantes.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32**  
**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

8) **Activités éducatives dans les collèges : Renouvellement des conventions avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry pour l'année scolaire 2021/2022**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **AUTORISE** le Maire à signer les nouvelles conventions pour l'année scolaire 2021/2022, avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry ainsi que tout document y afférent ;
- **PREND ACTE** que les conventions seront reconduites tacitement pour les années scolaires à venir.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

9) **Conservatoire à Rayonnement communal : perception d'une subvention de la Société des Editeurs et des Auteurs de Musique (SEAM) dans la cadre de la constitution d'une parthèque**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la perception d'une subvention d'un montant de 2 750 € versée par la SEAM au titre de l'aide aux parthèques ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement entre la SEAM et la Ville d'Ermont et tout document y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

10) **Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux Conservatoires classés**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux Conservatoires classés ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente demande de subvention et à percevoir la recette correspondante.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

11) **Instauration d'une procédure de remboursement des usagers du Conservatoire à la suite de la mise en place de mesures sanitaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les modalités de remboursement des usagers du Conservatoire comme suit :
  - o Pour les adultes : remboursement des sommes correspondant à 6 mois au titre de l'année écoulée,
  - o Pour les élèves inscrits aux cours de danse : remboursement des sommes correspondant à 3 mois au titre de l'année écoulée,
  - o Pour le reste des élèves ayant été pénalisés par le couvre-feu et/ou les différents confinements : remboursement de deux mois au titre de l'année écoulée,
  - o Il ne sera pas possible de cumuler deux types de remboursement,
  - o Tous les moyens de paiement, qu'ils aient été effectués en chèques, espèces, ou chèques ANCV, prélèvement en une ou plusieurs fois, sont concernés par le remboursement.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**12) Approbation d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre d'un appel à projets dans le domaine du handicap**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la demande de subvention sur fonds publics et territoires déposée pour l'année 2021 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre d'un appel à projet dans le domaine du handicap ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'objectifs et de financements établie par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) après approbation de la demande, ainsi que tout document y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**13) Signature de la convention 2021/2022 avec l'Institut Chinois pour la reconduction des ateliers de découverte de la langue et de la culture chinoise**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'Institut Chinois les conventions pour la mise en place d'une découverte de la culture et de la langue chinoise sur le temps périscolaire dans le cadre des accueils de loisirs Louis Pasteur et Victor Hugo ;
- **AUTORISE** le Maire à régler à l'Institut Chinois la somme suivante pour chacun des groupes : 2 637 euros (deux mille six-cent-trente-sept euros) soit un total de 5 274 euros (cinq mille deux cent soixante-quatorze euros). Les frais de transports sont inclus et représentent la somme de 1 620 euros (mille six-cent-vingt euros) ;
- **AUTORISE** le Maire à régler la facture envoyée par l'Institut Chinois correspondant aux ateliers mis en place par période mensuelle ou trimestrielle ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal, en partie sur le budget des ALSH 2021 et sur le budget des ALSH 2022.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**14) Adhésion au programme Kokoro Lingua, méthode d'anglais à l'attention d'élèves du 1er degré pour l'année scolaire 2021/2022**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** le Maire à adhérer au programme Kokoro Lingua pour l'apprentissage de l'anglais pour 3 classes du 1<sup>er</sup> degré, de septembre 2021 à juin 2022 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année en cours.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30**

**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

**Abstentions : 2 (M. MELO DELGADO et M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »)**

**15) Approbation d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise au titre de l'investissement dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'année 2021**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la demande de subvention déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise au titre de l'investissement dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dossier de demande d'aide à l'investissement établi par la Caisse d'Allocations Familiale du Val d'Oise, ainsi que tout document afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## VI – SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

- 1) **Convention de mise à disposition gracieuse d'un bureau de la Maison Communale des Solidarités au profit du service social de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un bureau d'accueil au sein de la Maison Communale des Solidarités, au profit de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF) ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) **Convention de mise à disposition gracieuse d'un bureau de la Maison Communale des Solidarités au profit l'Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise (UDAF 95)**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un bureau d'accueil au sein de la Maison Communale des Solidarités, au profit de l'Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise (UDAF 95) ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 3) **Maison Communale des Solidarités : signature de la Convention départementale du Val- d'Oise « France services »**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la convention départementale du Val-d'Oise « France services » ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ses annexes et tout document y afférent ;

- **DIT** que la présente convention est établie avec tacite reconduction, pour une durée ne pouvant excéder celle de l'accord cadre national, c'est-à-dire 3 ans à la date de signature.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 4) **Centre de vaccination Gymnase Raoul Dautry : signature avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS) de la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination d'Ermont contre la COVID-19**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) relative au fonctionnement du centre de vaccination d'Ermont contre la COVID-19 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;

- **DIT** que la présente convention entre en vigueur à compter du 4 janvier 2021 pour une durée de 6 mois et pourra être renouvelée par les parties par voie d'avenant, en fonction de l'évolution de la situation épidémique et des dispositions réglementaires en vigueur.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 5) **Convention de service relative au service extranet de consultation des ressources pour la Prestation de Service Unique établie entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les établissements d'accueil de jeunes enfants**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les termes de la Convention de service relative au service extranet de consultation des ressources établie entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention pour une durée d'un an ainsi que tout document y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 6) **Présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

- 7) **Contrat de Ville 2015-2022 : attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ESSIVAM au titre du projet « Bain de langue »**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'association ESSIVAM au titre de l'année 2021 pour son projet « *Bain de langue* ».  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**
- 8) **Approbation du projet de rapport annuel 2020 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **DONNE ACTE** de la présentation du projet de rapport annuel 2020 relatif à la mise en œuvre du Contrat de ville ;  
 - **APPROUVE** ledit projet de rapport annuel.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**
- 9) **Partenariat avec la Maison d'arrêt du Val d'Oise : attribution d'une subvention de fonctionnement au chantier d'insertion porté par le CPCV**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **DECIDE** d'allouer, pour l'année 2021, une subvention de fonctionnement de 2 000 euros au titre du chantier d'insertion porté par le CPCV dans le cadre du partenariat avec la Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MAVO) : « *Donner une deuxième chance aux détenus* » ;  
 - **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**
- 10) **Mise en place d'une convention pour l'installation de poulaillers au sein des Accueils de Loisirs sans Hébergement de la Ville (ALSH)**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **APPROUVE** les termes de la convention pour le déploiement de poulaillers au sein des Accueils de Loisirs sans Hébergement de la commune avec l'Association « Eco-cocotte » ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi tout document y afférent.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## VII – FINANCES

- 1) **Réhabilitation des équipements de l'espace scénique de la salle de spectacle du Théâtre Pierre Fresnay : demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise ainsi qu'auprès de la Région Ile-de-France pour la réalisation de ces travaux ;  
 - **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières, du fait notamment que les travaux se dérouleront durant les vacances d'été pour garantir une ouverture de saison culturelle mi-septembre 2021 ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**
- 2) **Travaux de création et d'aménagement du Parc Charles de Gaulle et démolition du pavillon : Demande de subvention auprès de la région Ile de France dans le cadre du Plan Vert**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert pour les travaux de création et d'aménagement d'un parc ouvert au public ;  
 - **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières, du fait notamment que les travaux se dérouleront durant les vacances d'été pour garantir une ouverture à la rentrée 2021 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**

**Votants : 35**

**Pour : 32**

**Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

**3) Demande de subvention auprès de la DRAC Ile-de-France au titre du Festival Culturel**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet « été culturel 2021 en Ile de France » pour la réalisation du festival culturel dans le cadre de « l'été éducatif et solidaire » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h54.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Conseiller départemental du Val d'Oise  
Xavier HAQUIN

**NB :** Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2021 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et, sur l'ensemble de la commune, sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHÉ le 9 juillet 2021**